



Société Anonyme
au capital de 134.056.275 Euros
Siège social : 5, Place Général Gouraud
51100 REIMS
348.494.915 R.C.S. REIMS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de vous soumettre la modification de la dénomination sociale de la Société ainsi que des objectifs de la Raison d'être de la Société à Mission.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et pièces prévus par les textes en vigueur a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

PRELIMINAIRE : INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE EN COURS

Nous vous rappelons tout d'abord les résultats au 30 juin 2025

Concernant le chiffre d'affaires au 30 juin 2025

Avec un chiffre d'affaires stable au 30 juin 2025 à 109,3M€ (-0,2%), le Groupe a enregistré une légère amélioration de son résultat net de +0,5M€.

Données consolidées	S1 2025 (M€)	S1 2024 (M€)	Var vs S1 24 (M€)	Var vs S1 24 (%)
Chiffre d'Affaires	109,3	109,6	-0,2	-0,2%
Résultat Opérationnel Courant	13,8	15,1	-1,2	-8,0%
Résultat Opérationnel	13,7	14,7	-1,1	-7,2%
Résultat Financier	-15,3	-16,4	+1,0	
Résultat Net	-1,4	-1,9	+0,5	
Part du Groupe	-1,4	-1,9	+0,5	

Concernant l'activité commerciale au premier semestre

Le premier semestre 2025 affiche un chiffre d'affaires stable dans un marché du Champagne encore en léger recul (vs 30 juin 2024).

Nous vous dirons que le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, fort de ses liens solides avec la distribution au niveau mondial, a contractualisé une fin d'année encourageante.

Le Groupe maintient sa stratégie de développement de ses marques premium.
- POMMERY poursuit son développement (+4,7% en chiffre d'affaires), grâce au renouvellement de son offre par de nouvelles cuvées de prestige : Cuvée Louise Parcelles 2006, Grand Apanage « 1874 », et Grand Cru Royal, toutes trois très bien accueillies par les marchés.

Cette stratégie permet au Groupe d'atteindre, dès le premier semestre 57% du chiffre d'affaires à l'international.

En France, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE conforte sa position d'acteur majeur du Champagne grâce à une progression de ses volumes de vente, insufflant ainsi une dynamique de reprise dans un marché toujours légèrement en baisse.

Concernant les résultats

Nous constatons une légère amélioration du résultat net

La baisse de l'EBITDA de 1,9M€ comme la baisse du résultat opérationnel de 1,1M€ sont dues principalement à des effets indépendants de l'activité économique. Les subventions reçues sur le premier semestre 2025 sont en retrait par rapport au premier semestre 2024, qui avait par ailleurs également enregistré le versement d'une indemnité d'assurance non-récurrente par nature.

Les opérations commerciales programmées pour le second semestre et l'amélioration du mix conduiront à une progression de la marge opérationnelle.

La baisse constatée du résultat opérationnel est compensée par la réduction des charges financières liée à la baisse des taux.

Le Groupe améliore ainsi son résultat net de 0,5M€, pour le ramener à -1,4M€ sur le premier semestre 2025.

Stabilité de la structure financière

Données consolidées	S1 2025 (M€)	S1 2024 (M€)	Var vs S1 24 (M€)	Var vs S1 24 (%)
Capitaux propres	396,5	410,9	-14,4	-3,5%
Intérêts minoritaires	5,0	5,4	-0,3	-6,2%
Endettement financier net	756,2	729,5	+26,7	+3,7%
(1) dont IFRS 16 (y compris crédit-bail)	18,3	18,2	+0,1	+0,5%
(2) dont comptes courants d'associés	61,3	57,9	+3,4	+5,8%
Endettement financier net hors (1) et (2)	676,6	653,4	+23,2	+3,6%

Les fonds propres du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 30 juin 2025 s'élèvent à 396,5M€ et représentent 30% du total bilan.

Si l'endettement financier net est en progression de 26,7M€, la hausse est à mettre en perspective avec la saisonnalité des ventes. Elles sont programmées en forte hausse pour la fin d'année et ont ainsi entraîné une augmentation technique du niveau des stocks au 30 juin.

Par ailleurs, le Groupe a sécurisé ses emprunts post clôture :

- *Le Groupe a renouvelé pour 262M€ de crédits de vieillissement dont les échéances ont été portées à 2027 et 2028.*
- *Le Groupe a procédé au remboursement de l'échéance obligataire de 50M€ du 30 juillet 2025 avec la mise en place d'un nouveau financement bancaire.*
- *La prochaine échéance obligataire de 45M€ est en juin 2026.*

Projets de désendettement :

- *Les ventes des actifs non stratégiques sont toujours à l'ordre du jour. Des négociations sont engagées pour la cession de foncier et d'immobilier en Camargue.*
- *La vente d'HEIDSIECK & CO MONOPOLE, approuvée par l'Assemblée Générale du 5 juin, est en cours.*

→ Un désendettement significatif est ainsi prévu pour le 31 décembre

Une stratégie RSE durable et différenciante : La Vérité du Terroir

- *Les efforts du Groupe ont été récompensés avec l'obtention du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », distinction de l'Etat français récompensant un haut niveau d'excellence dans les savoir-faire artisanaux et industriels.*
- *Le Groupe a par ailleurs signé en juillet la seconde phase du réseau d'animation Vert Cot'Eau, avec pour ambition de viser 100% des surfaces champenoises certifiées environnementalement d'ici 2030. Une attention particulière est portée dans ce programme aux zones de captage d'eau potable.*
- *Les vendanges 2025 ont été l'occasion pour VPM de franchir une nouvelle étape dans sa trajectoire de réduction d'émissions de GES. Les premiers camions électriques ont été utilisés pour le transport des citernes entre les différents sites.*

Perspectives

Les vendanges des vignobles du Groupe ont varié d'un vignoble à l'autre :

- *En Champagne : le rendement de l'appellation a été fixé à 9.000kg/ha. Il a été dépassé, ce qui permettra de conforter les réserves qualitatives. La qualité de la vendange est exceptionnelle.*
- *En Camargue : les travaux réalisés sur le vignoble tout au long de l'année ont porté leurs fruits. Le rendement normatif de plus de 70 hl/ha est dépassé. Qualitativement, la vendange Camarguaise a également été au rendez-vous.*
- *Provence : même si la Provence connaît une vendange agronomique faible, le Groupe a quant à lui dépassé le rendement fixé à 45 hl/ha.*
- *Portugal : les vendanges a connu un faible rendement, mais de belle qualité.*

Le Groupe confirme ses ambitions pour le second semestre 2025 avec un retour à la croissance et une progression des résultats, en ligne avec son plan de développement.

Nouveautés

- *La mise en marché du Clos Pompadour 2017 en bouteille 75cL a immédiatement été récompensée par une note de 97/100 par James Suckling, témoignant de sa qualité exceptionnelle.*

• La Cuvée Louise 2006 a été classée dans le trio de tête des meilleurs Champagnes et sparkling wines servis sur les vols internationaux. Le prix est organisé par Global Traveler Magazine.

Événement significatif depuis l'Assemblée Générale du 5 juin 2025

Le 29 septembre 2025, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a convoqué son Conseil d'Administration afin de statuer sur le projet de cession de la société HEIDSIECK & C° MONOPOLE, propriétaire de la marque éponyme.

Fondée en 1785 par Florens-Louis HEIDSIECK, la Maison HEIDSIECK & C° MONOPOLE est l'une des plus anciennes Maisons de Champagne, propriété du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE depuis 1996.

Le Conseil d'Administration de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a examiné avec attention l'ensemble des offres en présence dans toutes leurs caractéristiques et dans le meilleur intérêt de son groupe.

Sur cette base, conformément à son devoir d'agir dans le meilleur intérêt du groupe, de ses actionnaires et de ses salariés, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société LANSON-BCC.

Le Conseil d'Administration de la société LANSON-BCC ayant par ailleurs confirmé les termes de son offre, les sociétés VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et LANSON-BCC ont ainsi pu signer ce jour le protocole de cession-acquisition portant sur 100% des actions de la société HEIDSIECK & C° MONOPOLE pour un prix de 50 millions d'euros. La reprise de l'activité HEIDSIECK & C° MONOPOLE par LANSON-BCC interviendra à compter du 1^{er} janvier 2026.

La transaction portera également, pour un montant complémentaire, sur l'œnothèque de la marque couvrant les grands millésimes historiques de la Maison HEIDSIECK & C° MONOPOLE incluant les bouteilles de 1907 remontées de l'épave du Jönköping coulé en mer Baltique, et sur la cession de stocks de produits déjà conditionnés sous la marque lors de la réalisation définitive de l'opération.

L'offre de la société LANSON-BCC présentant plus d'intérêt que celle de la COMPAGNIE VRANKEN approuvée par l'Assemblée Générale de la Société du 5 juin dernier, la COMPAGNIE VRANKEN a renoncé à l'acquisition des titres de la société HEIDSIECK & C° MONOPOLE. Elle a en revanche confirmé son offre d'acquisition, au profit de sa filiale MAISON POMPADOUR, de stocks de Champagne auprès du groupe VRANKEN-POMMERY-MONOPOLE selon des modalités et un calendrier à établir ce qui s'inscrira dans l'objectif de désendettement du Groupe.

Pour le groupe Vranken-Pommery Monopole, cette opération s'inscrit dans la stratégie de recentrage de son activité autour de la marque internationale POMMERY & GRENO.

I - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE EN MAISON POMMERY & ASSOCIES

Pour confirmer l'annonce faite lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025, et incarner la stratégie de premiumisation de la Société et de son Groupe et de recentrage de son activité autour de la marque POMMERY & GRENO, nous vous proposerons donc de modifier, à effet du 1^{er} janvier 2026, la dénomination sociale de la Société de « VRANKEN-POMMERY MONOPOLE » en « MAISON POMMERY & ASSOCIES »

Si vous agréez cette proposition, l'article 2 des statuts serait modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 2 - DENOMINATION »

La dénomination sociale est :

MAISON POMMERY & ASSOCIES

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " Société Anonyme " ou des initiales S.A. et de l'énonciation du montant du capital social. »

II - MODIFICATION DES OBJECTIFS DE LA RAISON D'ETRE

Profitant de l'opportunité de la modification susvisée des statuts et de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires à cet effet et compte tenu de l'intérêt pour la Société de modifier les objectifs de la raison d'être de la Société à Mission pour comprendre la conversion des vignobles maison et partenaires en viticulture durable, nous vous proposons de modifier l'article 3.2 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3.2 - Raison d'être - Mission - Objectifs »

La « Mission » est entendue comme englobant la Raison d'être et les Objectifs de la Société tels que décrits ci-après.

La Raison d'être de la Société consiste à :

- Promouvoir la plus grande qualité des Champagnes et vins produits partout dans le Monde, tout en mobilisant l'écosystème dans lequel la Société évolue (sociétés de son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires), pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'identité des terroirs et de la spécificité et de la qualité de leurs produits.

Afin de respecter cette Raison d'être, la Société se donne pour mission de poursuivre les objectifs suivants (les « Objectifs ») :

1. S'inscrire dans une stratégie de développement durable,
2. Autant que faire se pourra, convertir en bio ou en viticulture durable les vignobles maison mais également les vignobles partenaires,
3. Limiter l'impact de ses activités et celles des sociétés du Groupe sur l'environnement,
4. Limiter l'usage des énergies fossiles, promouvoir celui des énergies renouvelables,
5. Traiter les déchets et/ou les recycler,
6. Préserver les espaces naturels et la biodiversité,
7. Préserver le patrimoine naturel mais aussi historique et bâti,
8. Préserver la forte identité des terroirs, leur fondement humain, leur écosystème mais également la spécificité et la meilleure qualité de leurs produits,
9. Proposer aux sociétés du groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires d'adhérer aux valeurs précitées en proposant des Champagnes et vins produits partout dans le Monde d'une extrême qualité mais à l'impact environnemental limité.

L'exécution des Objectifs fera l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, conformément aux dispositions légales. Cette vérification donnera lieu à un avis joint au rapport du Comité de Mission. »

Aucune autre modification ne serait apportée aux statuts.

Tel est l'objet des résolutions que nous vous demanderons de bien vouloir approuver.

Pour toute information complémentaire, nous vous renvoyons vers le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration établi en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2025 sur les comptes 2024, contenu dans le Document d'Enregistrement Universel 2024, en page 252 et aux communiqués publiés depuis la date de ladite Assemblée.

Le Conseil d'Administration reste bien sûr à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Pour le Conseil d'Administration
Son Président
Paul François VRANKEN